

l'acquisition d'attitudes et d'habitudes et pour la sensibilisation des esprits, nous recommandons, même si l'éducation relève des provinces du point de vue constitutionnel, que le gouvernement fédéral, en coopération avec les ministères provinciaux de l'Éducation, canalise les énergies, les ressources et les moyens financiers par l'établissement d'un programme destiné aux enfants d'âge pré-scolaire n'ayant pas plus de six ans. Ce programme comporterait des examens médicaux obligatoires et assurerait l'accès aux services psychologiques et psychiatriques. Un investissement de ce genre serait profitable, car il permettrait de dépister tôt les défauts physiques, aussi bien que les désordres psychiques. On devrait y incorporer comme partie intégrante la coordination avec les cliniques et les programmes de préparation, dont il sera question plus loin, ainsi que les services de consultation destinés aux parents. L'établissement et le maintien de cette intégration pourraient s'opérer graduellement, au fur et à mesure que le premier groupe bénéficiaire avance dans le système scolaire, des modifications survenant ensuite à chaque stade d'avancement.

Nous recommandons l'établissement de programmes de préparation, de préférence dans le cadre du système scolaire régulier, ainsi que l'affectation, dans cette région, d'instituteurs spécialement formés. Nous estimons toutefois que les aides bénévoles travaillant sous la direction d'un instituteur d'école élémentaire chevronné, devraient essayer de combler le vide, jusqu'à ce que ce programme puisse devenir une réalité.

Nous recommandons l'organisation, par l'action concertée des entreprises commerciales et des écoles, de cours permettant aux élèves incapables de suivre les programmes d'études ordinaires ou craignant de le faire, de consacrer une partie de la journée des cours théoriques répondant à leurs besoins et le reste du temps à l'apprentissage d'un métier lucratif.

Nous recommandons l'organisation de cours d'orientation visant à préparer les instituteurs à l'enseignement dans les écoles du centre-ville, où règne une situation de pauvreté socio-économique. Il se produit très souvent une sorte de « choc culturel » entre l'instituteur et l'élève, du fait de leur appartenance à des milieux très différents; ni l'un ni l'autre ne profitent donc de leur mise en présence. A notre avis, il importe aussi, dans des cas de ce genre, de maintenir au niveau le plus bas possible le nombre d'élèves confiés à un même instituteur, particulièrement durant les trois premières années scolaires.

Nous recommandons de plus l'établissement de foyers pour enfants souffrant de troubles émotifs, où ceux-ci trouveront refuge si l'on estime être ainsi mieux en mesure de les traiter, du moins pendant une période initiale d'absence de leur

foyer, de manière que, en rentrant chez-eux, ils puissent mieux faire face à leur milieu.

Nous insistons sur la nécessité de cours permanents d'éducation populaire et de recyclage, en accordant une attention particulière à l'enseignement de la lecture selon des techniques adaptées à l'âge et aux aspirations des analphabètes. En plus de réduire les possibilités d'emploi, l'analphabétisme interdit l'accès à l'instruction supérieure.

De peur qu'on ne voie, dans ces recommandations, l'unique but de préparer une main-d'œuvre en vue du marché du travail, afin de réduire l'indice du chômage, nous recommandons aux ministères provinciaux de l'Éducation de veiller à ce que les enfants de toutes les couches sociales reçoivent une instruction de qualité, en sorte qu'ils puissent mieux s'adapter au changement et affronter demain avec succès l'ère des loisirs.

Il faut rechercher une méthode plus réaliste pour répondre aux besoins d'assistance sociale. Les gens incapables de travailler (en raison de la maladie ou de leur âge) et de gagner leur vie doivent jouir du réconfort que procure l'assurance du nécessaire, grâce aux mesures prévues par les programmes d'assistance. Il importe de ne pas étouffer l'initiative des personnes ayant besoin d'aide temporaire en les pénalisant parce qu'elles essaient de se faire un revenu d'appoint qui supplée leurs prestations d'assistance. Les ministères provinciaux du Bien-être social devraient étudier attentivement le problème du revenu des assistés sociaux, en vue de fixer le plafond admissible sans diminution des prestations. Les gens qui, tout en nourrissant le désir de travailler, essaient de sortir du cercle vicieux de la pauvreté, doivent jouir d'une brève période de grâce pendant laquelle ils puissent surmonter leurs difficultés, sinon ils resteront emprisonnés dans leur misère. C'est pour aider les familles à sortir de ce cycle que nous recommandons l'organisation, à l'échelle locale, de cours d'économie domestique permettant aux pauvres d'apprendre comment tirer le meilleur parti de l'argent dont ils disposent. Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons le resserrement de la réglementation du crédit au consommateur, de manière que les victimes de l'achat à crédit ne puissent retomber dans la même erreur et que les autres ne deviennent pas, à leur tour, victimes du même mal.

Nous engageons les ministères provinciaux de bien-être à inclure une clause relative au coût de la vie quand ils établissent des barèmes pour les allocations de bien-être, afin que ceux qui reçoivent des prestations ne se trouvent pas pris dans l'étau serré des prix à la hausse et des allocations statiques.

On devrait aussi prendre en considération le principe des « besoins fondamentaux ». Les êtres